

Présidence : .....

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 8-2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Bâtiment de la Croisée - Achat de mobilier pour  
l'unité scolaire de 6 salles de classe

**Date proposée pour la séance de la Commission :**

**Mardi 21 mars 2017, à 20h00**

**Salle de Municipalité**

27 février 2017

P R E A V I S No 8-2017

Bâtiment de la Croisée - Achat de mobilier pour l'unité scolaire de 6 salles de classe

—

**Table des matières**

<b>1. Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Descriptif du projet</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Inventaire des locaux</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Devis des travaux</b> .....	<b>3</b>
4.1 Locaux scolaires .....	3
<b>5. Aménagement provisoire de la garderie "Le Tournesol"</b> .....	<b>4</b>
<b>6. Incidences financières</b> .....	<b>4</b>
6.1 Investissement .....	4
6.2 Plan des investissements.....	4
6.3 Coût du capital .....	4
6.4 Comptes de fonctionnement .....	5
<b>7. Conclusions</b> .....	<b>5</b>

Renens, le 27 février 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal l'achat de mobilier pour une unité scolaire de 6 salles de classe à la Croisée.

## **1. Préambule**

Dans le cadre du préavis N° 26-2012 "*Cautionnement communal en faveur de la Société coopérative Logacop (PQ34 la Croisée), subventionnement communal de 48 logements (aide à la pierre), location de l'école, achats de parts sociales de la société coopérative Logacop*" le Conseil communal a autorisé la Municipalité à s'engager à signer une convention avec Logacop pour la location d'une unité scolaire de 6 salles de classe et locaux annexes.

Cette unité scolaire sera rattachée à la Direction de Renens-Est, située au 24-Janvier. Elle offrira la possibilité d'enclasser les élèves de 1-2 P du quartier du 24-Janvier et permettra le remplacement des classes du Village et du Pavillon des Corbettes devenues obsolètes. Elle proposera des locaux répondant aux normes actuelles en matière d'enseignement et quelques locaux annexes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la planification scolaire établie par la Municipalité dans son dernier rapport datant de décembre 2015. Les locaux seront opérationnels pour la rentrée d'août 2017.

## **2. Descriptif du projet**

L'emplacement dévolu aux activités scolaires, d'une surface de plus de 1'000 m<sup>2</sup>, est situé à l'extrémité ouest du bâtiment de la Croisée. On y accède directement depuis l'avenue du 24-Janvier.

Cette unité scolaire comprend 6 salles de classe de 81.30 m<sup>2</sup> chacune, donnant sur un préau privatif doté d'un jardinet. Les salles spéciales et la salle des maîtres sont orientées à l'Est et donnent sur une cour intérieure dans laquelle prend place le préau scolaire.

Le tout est complété par les locaux de service nécessaires.

### 3. Inventaire des locaux

Description des Locaux	Nombre	m <sup>2</sup>
salles de classe – préau privatif	6	81.30
salle de dégagement	1	48.20
salle ACT / ACM	1	82.20
salle des maîtres	1	30.70
local infirmerie	1	15.60
local documentation	1	48.70
local économat	1	20.40
local conciergerie	1	6.50
wc maîtres wc filles wc garçons		60.00
circulation		260.00
préau couvert	1	72.00
préau nord	1	552.00
préau sud	1	569.80

### 4. Devis des travaux

Les locaux sont mis à disposition "finis".

Il incombe à la commune l'achat de mobilier et l'équipement des locaux.

#### 4.1 Locaux scolaires

CFC	Désignation des travaux	Montants
CFC	Agencement menuiserie – Surfaces de rangement, bibliothèques et armoires fixes	CHF 60'000.00
CFC	Mobilier – Equipement des classes, salles spéciales et salle des maîtres	CHF 260'000.00
CFC	Matériel d'exploitation	CHF 35'000.00
CFC	Installation informatique	CHF 10'000.00
CFC	Divers et imprévus	CHF 35'000.00
	<b>Total général TTC</b>	<b>CHF 400'000.00</b>

## **5. Aménagement provisoire de la garderie "Le Tournesol"**

Le Conseil communal a été informé par le communiqué de la Municipalité daté du 10 juin 2016, du déménagement provisoire de la crèche et garderie "Le Tournesol" ainsi que du Jardin d'enfants de Florissant à la Croisée, et ce pour toute la durée des travaux de Château 17. Pour la rentrée scolaire 2017-2018, l'Etablissement primaire Est avait annoncé des besoins pour quatre salles de classe. Une salle de dégagement ainsi qu'une salle d'ACT-ACM (activités créatrices sur textiles et activités créatrices manuelles) et deux salles de classe peuvent être mises provisoirement à disposition de l'Accueil collectif de jour de l'enfance, soit une surface d'un peu moins de 300 m<sup>2</sup>.

Afin de pouvoir accueillir la garderie, il est indispensable d'aménager des installations et constructions provisoires et complémentaires à celles initialement prévues.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Cloisonnements d'une salle de classe, permettant la création de deux salles de repos
- Installation d'un WC enfant directement attenant au local de vie
- Aménagement d'une partie d'un local de stockage en local de poussettes
- Divers travaux et modifications tels que sécurité d'ouverture des portes et des fenêtres, machine à laver le linge, etc.
- Remise en état des travaux au départ de la crèche

Le montant des travaux pour l'aménagement provisoire à la Croisée de la garderie "Le Tournesol" a été chiffré à CHF 47'500.00 TTC et sera pris en charge dans le cadre du futur préavis lié à l'agrandissement et la rénovation de Château 17.

Pour des raisons d'économie et de durée du projet, il est prévu de partager l'usage de la cuisine entre l'école et la garderie.

Il est à noter qu'en raison de l'avancement des travaux du second œuvre à la Croisée, il a été impératif de prendre une décision en avril 2016, sous peine de devoir adapter les lieux à grands frais, en raison de travaux déjà réalisés mais pas adaptés à la situation.

## **6. Incidences financières**

### **6.1 Investissement**

L'investissement pour l'aménagement des locaux scolaires tel que décrit au chapitre 4.1 se monte à CHF 400'000.00 TTC.

### **6.2 Plan des investissements**

Cet investissement figure au plan des investissements 2016 – 2020 (2021 – 2025) adopté par la Municipalité le 12 septembre 2016 comme suit : section 3580 : "Autres bâtiments scolaires" CHF 500'000.-, compte no 3580.5060.540 "Croisée – équipement d'une unité scolaire 6 salles + annexes", avec maintenant le no de compte définitif attribué soit le no 3590.5060.358.

### **6.3 Coût du capital**

Le coût du capital représente un coût de fonctionnement annuel moyen d'environ CHF 46'000.00 pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement CHF 40'000.00 (CHF 400'000.00 divisé par 10 ans), intérêts CHF 6'000.00 (CHF 400'000.00 divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%).

## 6.4 Comptes de fonctionnement

Mis à part le coût du capital, l'installation d'une unité scolaire et provisoirement la garderie "Le Tournesol" génère une augmentation des charges de fonctionnement annuelles pour le personnel et le matériel estimées comme suit :

Nature des charges	Section	2017 (5 mois)	2018	2019
Collaborateur exploitation	3006	CHF 12'500.00	CHF 30'000.00	CHF 60'000.00
Autres charges (Machines et matériel)	3006	CHF 35'000.00	CHF 2'500.00	CHF 2'500.00
<b>Total estimé</b>		<b>CHF 47'500.00</b>	<b>CHF 32'500.00</b>	<b>CHF 62'500.00</b>

L'actuelle auxiliaire de nettoyage de la crèche "Le Tournesol" occupe un taux de 0.3 EPT. Elle sera déplacée à la Croisée durant toute la durée des travaux de rénovation de la crèche. Ceci implique dans un premier temps, l'engagement d'une seule personne à 0.3 EPT pour 2017-2018. Dès 2019, un 0.3 EPT supplémentaire sera nécessaire.

Les charges pour l'entretien des plantations extérieures de l'école seront intégrées à la gestion de l'ensemble du parc de la Croisée.

L'achat de machines et matériel d'exploitation comprend une balayeuse, une auto-laveuse, une mono-brosse ainsi que des ustensiles et produits de nettoyage.

## 7. Conclusions

La mise à disposition de ces locaux scolaires, sur une surface de plus de 1'000 m<sup>2</sup> constitue une remarquable opportunité pour les écoles de la Ville. La mise à profit de la sous-occupation de ces salles pour pouvoir accueillir provisoirement tant la Crèche "Le Tournesol" que le jardin d'enfants de Florissant est une opportunité rare permettant d'assumer, dans d'excellentes conditions, les travaux de réaménagement prévus à la Grange de Florissant et les travaux de construction de la nouvelle crèche – garderie de Château 17.

Ces locaux répondent aux besoins scolaires tels que mentionnés dans le rapport de planification en matière de locaux scolaires et parascolaires de 2015.

Le présent préavis, relatif à la mise en place du mobilier, prévoit la construction et la mise à disposition de mobilier standard répondant pleinement aux normes scolaires. Comme pour les autres préavis, les aspects liés à la durabilité et à l'économicité ont été pris en compte.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 8-2017 de la Municipalité du 27 février 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.00 TTC pour l'achat de mobilier pour l'unité scolaire de 6 salles de classe de la Croisée.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif n° 3580.5060.540 "Croisée – équipement d'une unité scolaire 6 salles + annexes" (amortissement 10 ans).

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTÉ** les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2017.

**PREND ACTE** que soient portées dans les budgets 2018 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes à ce préavis.

—

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:

  
Michel Veyre

Annexe : plan de l'école

Membres de la Municipalité concernés : - M. Jean-François Clément  
- M. Didier Divorne  
- Mme Myriam Romano-Malagrifa